



11 septembre 2025

## Mise à jour sur les négociations

### Le SEFPO rejette l'offre bonifiée des collèges de l'Ontario ainsi que la proposition d'arbitrage

À la veille d'une grève annoncée, le Conseil des employeurs des collèges (CEC) et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) n'ont pas réussi à renouveler leur convention collective. Le personnel de soutien à temps plein des collèges de l'Ontario est désormais en mesure de faire grève.

Le 9 septembre, le CEC a bonifié son offre à l'équipe de négociation du syndicat, tandis que ce dernier persistait dans ses demandes irréalistes qui rendent toute entente impossible. Alors que les inscriptions et les revenus des collèges ont chuté de près de 50 %, le SEFPO continue d'insister sur des revendications invraisemblables sur le plan financier.

« Une interdiction complète des fermetures de campus, des fusions d'établissements et des réductions de personnel pourrait contraindre les collèges à la faillite », a déclaré Graham Lloyd, chef de la direction du CEC. « Le CEC a maintes fois indiqué au SEFPO que ce type de revendications est tout simplement impossible à satisfaire. **Elles relèvent davantage de campagnes politiques plus vastes que des avantages que nous avons proposés à leurs membres.** »

La dernière proposition du CEC s'appuie sur une offre précédente, qui prévoit plus de 145 millions de dollars en augmentation de salaires et d'avantages sociaux dans la convention collective, notamment :

- Amélioration de la couverture pour les soins de la vue et les soins auditifs équivalents à ceux du personnel scolaire.
- Amélioration de la protection d'emploi liée aux nouvelles technologies.
- Création d'un congé payé pour les victimes de violence conjugale et sexuelle.

L'offre du CEC s'ajoute à celle qu'elle avait précédemment proposée et comprend :

1. Augmentation salariale de 2 % chaque année de la convention collective
2. Hausse de **75 %** des primes de disponibilité
3. Hausse de **67 % et 75 %** des primes de quart de travail
4. Améliorations des modalités de fonctionnement du comité de **stabilité de l'emploi**
5. Protection accrue pour le report de **congé annuel**
6. **Hausse de 50 %** du droit de rappel (porté à 18 mois)
7. **Bonification de 50 %** des indemnités de départ pour le personnel mis à pied en raison de la crise financière actuelle dans le système



8. Retrait des propositions du CEC que le syndicat avait qualifiées de concessions
9. **Garantie** du droit à la déconnexion du personnel

« Notre offre reste toujours valable et peut encore être considérée par le syndicat », a déclaré Lloyd.  
« Nos positions divergent encore sur plusieurs enjeux importants et nous encourageons vivement le syndicat à accepter la médiation/l'arbitrage afin de nous aider à conclure une entente. »

Le CEC exhorte de nouveau le SEFPO à accepter l'arbitrage de différends afin toute perturbation des études de la population étudiante. Cela avait fonctionné lorsque le syndicat du personnel scolaire l'avait accepté plus tôt cette année. Cela peut fonctionner à nouveau.

**Les propositions du CEC sont disponibles sur le site [collegeemployercouncil.ca](http://collegeemployercouncil.ca)**